

NOTE

LES ARBRES SECS

Les arbres peuvent devenir physiologiquement faibles, se dégradant progressivement, jusqu'à s'assécher totalement de manière irrémédiable. L'arbre ne produit alors plus de feuilles pour produire sa photosynthèse.

L'arbre peut aussi être atteint par un champignon qui l'affaiblit physiologiquement sans pouvoir arrêter sa propagation.

Dans le cas d'un arbre dépérissant, sa structure (charpentières, tronc, racines) est amenée à ne plus assurer sa fonction de maintien. De fait, l'arbre est alors plus fragile (production de bois mort, mortalité des racines).

Ces arbres sont tout de même surveillés et maintenus, mais lorsque leur déclin devient un risque pour la population (risque de chute de branches, basculement de l'arbre) l'arbre doit être supprimé.

Parfois, il est possible que des arbres soient l'objet d'acte de malveillance. Ils peuvent être intoxiqués par exemple par du sel car ils occasionnent une gêne pour certaines personnes (ramassage de feuilles, fissuration de murets par les racines, présences d'oiseaux et de nids dans les arbres).

La présence d'arbres morts ou secs est constatée par les équipes de la direction des espaces verts, paysages et biodiversité, dans l'exercice de leurs missions quotidiennes, ne nécessitant pas de mandater un organisme extérieur pour expertise.